

ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE
Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 6 novembre 2018

Présents :

- Mme CLAVEAU, adjointe au maire
- les représentants des parents d'élèves (RPE) : M. FEYSSAT, Mme BESSE, Mme CHAPELLE, M. ROCHE, Mme GRIVOT, Mme DEGEORGES, Mme BOISSOU, Mme TRIMOULET, Mme FREYCINEL, Mme DEPARDIEU, Mme THONNELIER
- les enseignants de l'école : Mme KERMENE, Mme BESSE, M. FOURNIER, Mme PARTIMBENE, M. SOULA, Mme VERNAUDON, M STORTZ, M. DUQUEROIX, M. REBELLAC, Mme EBURDERIE, Mme DUTAILLY, M. ALIFAT, M. VUILLERME, M. CHAMINANT
- M. BILLY, Délégué Départemental Education Nationale

- Invité : M. GUDIN, coordonnateur temps périscolaire

Absents excusés : M. ARNAUD, maire de la commune, M. HUGON, Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription, Mme PAGNON (psychologue scolaire, membre du RASED), Mmes GRAVELAUD, FUMET et HEBTING, enseignantes, Mme BONNAIRE et M. PORTMANN, représentants des parents d'élèves

Secrétaire du conseil d'école : Mme Eburderie

début du conseil 18h40

1/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Une seule liste de candidats était présentée pour ces élections du vendredi 12 octobre 2018.

*195 votants sur 488 parents inscrits soit une participation de 39,96%

*176 bulletins exprimés et 19 bulletins blancs ou nuls

Liste des candidats intégralement élue (12 titulaires et 1 suppléant).

Je remercie les RPE et les enseignants qui m'ont aidé à la mise en œuvre et au bon déroulement de ces élections, ainsi que la commune d'Aixe pour son aide logistique.

2/ Fonctionnement du conseil d'école et vote de son règlement intérieur

Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs autour de points visant à améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école. Les membres en présence se doivent le respect. Chaque membre mérite que sa parole (avis, suggestions, voix en cas de vote) soit entendue. Je vous demande enfin de veiller au strict respect des règles de confidentialité qui protègent les informations à caractère personnel dont vous auriez connaissance.

Présentation des attributions et des modalités de réunion et de fonctionnement du conseil d'école.

VOTE (24 voix possibles au moment du vote) :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté à l'unanimité.

3/ Le règlement intérieur de l'école

Présentation et lecture de quelques points.

Quelques ajustements ont été apportés par rapport au précédent document :

- modification concernant le passage sur les actes usuels d'inscription/radiation (2^{ème} alinéa)
- modification des horaires (semaine de 4 jours) et suppression des références au TAP (3^{ème} alinéa)
- ajout de l'interdiction des chewing-gums (6^{ème} alinéa / article 1)
- précisions concernant l'interdiction des jouets électroniques ou de tout objet à piles (6^{ème} alinéa / article 2)

M. Billy propose que l'on ajoute une nuance à cette interdiction au regard des dispositifs médicaux (PAI) ; proposition validée.

Plus généralement, les enseignants appellent à la vigilance des parents quant aux nombreux jouets (cartes, billes, toupies ...) apportés par les élèves, jouets qui peuvent être cause de problèmes dans la cour. Il est rappelé dans le règlement que « l'école dégage toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de ces objets » et que « les enseignants se réservent le droit d'interdire la possession de tout objet nuisible au bon fonctionnement de l'école ».

- ajout d'éléments en lien avec l'interdiction d'utilisation par les élèves du téléphone ou de tout outil de communication durant le temps scolaire et leur confiscation possible sur le temps scolaire (6^{ème} alinéa / articles 2 et 4)

Ces précisions font suite à la mise en application de la loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire adoptée lundi 30 juillet 2018.

- ajout d'un passage lié au blog de l'école (alinéa 6 / article 3)

VOTE (25 voix possibles au moment du vote)

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 25

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

Il sera diffusé auprès des parents d'élèves (version papier + version numérique sur le blog).

Certains des articles (passages concernant les objets électroniques et le téléphone notamment) feront l'objet d'une explication en conseil des élèves de l'école.

4/ Bilan de rentrée, organisation pédagogique

a/ Rentrée effectuée dans de bonnes conditions, pas de souci particulier.

Actuellement l'école compte 286 élèves répartis dans 12 classes de la façon suivante :

- 3 classes CP (Mme Partimbene 19 élèves, Mme Kermène 21 élèves, Mme Besse + M. Fournier 20 élèves)
- 2 classes CE1 à 25 élèves (Mme Vernaudon et M. Soula)
- 1 classe CE1/CE2 à 21 élèves (M. Rébellac)
- 1 classe CE2 à 25 élèves (M. Duquéroix)
- 1 classe CE2/CM1 à 22 élèves (Mme Dutailly)
- 2 classes CM1 à 26 élèves (Mme Eburderie et M. Stortz)
- 2 classes CM2 à 28 élèves (M. Vuillerme et M. Chaminant/Mme Gravelaud puis M. Alifat assurant la décharge du directeur).

Les évaluations des acquis des élèves répondent à trois objectifs :

- **fournir aux enseignants des repères** des acquis de leurs élèves, compléter leurs constats et leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques
- **doter les "pilotes de proximité"** - recteurs, DASEN, IA-IPR, IEN, chefs d'établissement - **d'indicateurs** leur permettant de mieux connaître les résultats et d'adapter leur action éducative
- disposer d'indicateurs permettant de **mesurer, au niveau national, les performances du système éducatif** (évolutions temporelles et comparaisons internationales)

Ainsi, au CP et au CE1, les compétences des élèves en français et en mathématiques ont été évaluées fin septembre. Chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève qui peut servir à l'organisation des enseignements. Les élèves de CP seront à nouveau évalués lors d'un point d'étape en février/mars 2019.

L'implication des enseignants a été et demeure fondamentale :

- pour la saisie des résultats,
- pour l'analyse et l'exploitation qui en sera faite et sera abordée par les ressources mises en ligne au fur et à mesure de l'année scolaire,
- pour la restitution individualisée aux familles.

Aucune donnée à caractère personnel des élèves n'est stockée par le prestataire de l'éducation nationale à l'occasion des évaluations. Ni le nom, ni le prénom ou encore la classe ou l'établissement de l'élève ne sont accessibles au prestataire. Seules les données traduisant les réponses aux tests d'évaluation sont accessibles au prestataire, qui ne dispose d'aucun moyen pour les relier aux élèves.

Restitutions aux familles :

Le portail permet d'éditer un document pour chaque élève, comprenant une explication sur les évaluations et des résultats par domaines détaillés à communiquer à la famille. La communication aux familles est faite par les équipes enseignantes.

Nous ne pouvons donner de résultats globaux, le serveur ne le permet pas.

M. Soula précise que ces tests ont, par leur forme, pu donner tout aussi bien des résultats conformes au parcours scolaire des élèves que des résultats surprenants.

c/ L'aide aux élèves en difficulté peut se faire grâce à plusieurs moyens d'actions possibles :

*différenciation pédagogique en classe

*APC : Activités Pédagogiques Complémentaires : pour répondre à des difficultés ponctuelles ou pour apporter de la méthodologie aux élèves. Les APC peuvent aussi être des activités en lien avec le projet d'école.

*Le PPRE (Plan Particulier de Réussite Éducative) permet une prise en charge des difficultés des élèves.

*Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages (type dys-) de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. A l'initiative de l'équipe enseignante et/ou de la famille, sa mise en œuvre requiert l'intervention et l'avis du médecin scolaire, personne-ressource de ce dispositif.

*Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap telle qu'elle est posée dans la loi de 2005. C'est la famille (ou le représentant légal) qui saisit la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La personne ressource de ce dispositif est Mme Podavini, enseignante référente. Elle organise, pour les enfants concernés, des ESS (équipe de suivi de scolarisation).

*Les parents ont la possibilité de faire appel à la psychologue scolaire (Mme Pagnon), seule membre du réseau d'aide. La psychologue scolaire peut rencontrer l'élève, sa famille, faire un bilan.

*Ponctuellement, des équipes éducatives peuvent être organisées par le directeur d'école en présence notamment de la psychologue scolaire, de l'enseignant et des parents concernés. Ces réunions ont pour but de faire le point sur la scolarité d'un enfant et d'envisager des remédiations spécifiques ou une orientation vers un enseignement adapté.

*Des stages de réussite peuvent être organisés pendant les vacances scolaires de printemps et/ou d'été, en accord avec M. l'IEN et de M. le Maire, et sur la base du volontariat côté enseignant.

5/ Projets pédagogiques des classes (listes non exhaustives)

CP K		CE2 D	Ecole et Cinéma Prix littéraire Je lis, j'élis Projet Parc Naturel Régional
CP P	Ecole et Cinéma Prix littéraire Je lis, j'élis	CE2/CM1 D	Projet sciences Rencontres sportives
CP B		CM1 E	Ecole et Cinéma Prix littéraire Je lis, j'élis Projet Parc Naturel Régional Projet sciences Projet théâtre Théa Cross
CE1 V	Ecole et Cinéma Prix littéraire Je lis, j'élis	CM1 S	Prix littéraire Je lis, j'élis Projet artistique En terre de feu Cross
CE1 S		CM2 V	Prix passerelle / littérature Math sans frontière / math+6ème Ecole et Cinéma
CE1/CE2 R	Prix littéraire Je lis, j'élis Projet artistique En terre de feu Concert JMF	CM2 C	Prix du Centenaire 14/18 Rencontres sportives

*Classes de découverte

Les classes de CE1 de Mme Vernaudon et de M. Soula ont un projet de séjour.

Mme Eburderie CM1 n'exclut pas non plus la possibilité d'organiser un séjour avec sa classe.

Le conseil des maîtres regrette que le budget transport global (8000€ pour tout type de voyage) ait été diminué de 3000€, somme autrefois allouée au voyage en Allemagne et qui n'a pas été réintégrée au budget global.

M. Duquéroix précise que l'école bénéficiait par le passé de 11 000 euros de budget transport, 3000 euros ont été retirés pour le projet Allemagne et n'ont pas été réinjectés depuis son arrêt.

M. Chaminant ajoute qu'en considérant le coût à la hausse des transports « petites sorties » nécessaires aux différents projets menés par les classes, le budget actuel, s'il n'est pas augmenté, rend impossible l'organisation de plusieurs séjours.

Mme Claveau prend en compte cette demande qui sera étudiée par le conseil municipal pour l'élaboration du budget 2019. Elle apportera également au prochain conseil des informations vérifiées et précises sur le budget transport.

Les RPE demandent si l'achat de bus en fonctionnement « régie municipale » est envisageable.

Mme Claveau répond que cela représenterait un investissement matériel et humain trop important pour la commune.

*Projet pédagogique musique avec intervention de Mme Syika Chaulet

Ce projet a été validé par notre hiérarchie ; les séances ont commencé en P1 à raison de 8 créneaux hebdomadaires pour les écoles publiques.

6/ Bilan de la coopérative scolaire

*Bilan fête des écoles

Bilan positif ; des points à améliorer mais satisfaction globale.

M. Chaminant remercie à nouveau toutes les personnes qui se sont investies pour la réussite de cette soirée.

Les bénéficiaires se sont élevés à 1810,46€ dont 1191,99€ pour l'école élémentaire.

La préparation de l'édition 2019 fera l'objet de communications ultérieures.

*Bilan financier de la coopérative scolaire

Mme Kermène, présidente de l'Association, présente un état financier de la coopérative scolaire.

A ce jour, le solde est de 7635,55€.

La participation volontaire des familles à l'occasion de la rentrée 2018 a rapporté 840€.

Sur la base du solde global, chaque classe dispose d'un budget propre, décidé en conseil des maîtres ; durant l'année scolaire 2017/2018, cela représentait 17€ par élève (sans classe de découverte) ou 21€ par élève (avec classe de découverte). Ce budget classe sera rediscuté en conseil des maîtres pour l'année scolaire en cours.

7/ PPMS et exercices de sécurité

*Incendie

Réalisation d'un exercice incendie le jeudi 20 septembre. Aucun souci pour l'évacuation qui s'est faite en bon ordre. Les classes évacuant par la rue Clancier ne pouvant rejoindre le point de rassemblement dans la cour en raison des travaux sur le parking de la mairie, un point de rassemblement transitoire sera organisé sur le parvis de l'école de musique. Cette organisation a fait l'objet d'une concertation avec la municipalité et M. Faugas, responsable départemental en santé et sécurité à la DSDEN 87.

Un autre exercice incendie aura lieu en cours d'année.

*PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

Dans chaque école, un PPMS est rédigé et fait l'objet d'exercices de simulation.

Ce plan prévoit **les procédures à suivre en cas de risques majeurs**, d'origine naturelle (tempête, séisme, glissement de terrain, inondation ...), technologique (nuage toxique, radioactif, explosion ...) ou humaine.

- réalisation d'un exercice intrusion « confinement » le lundi 9 octobre en présence des services de la commune (les gendarmes étaient excusés). Il s'agissait d'un exercice commun avec la maternelle.

Observations :

Bonne réactivité et attitude des élèves dans l'application des consignes. La communication du signal (utilisation de sifflets à main performants et relais des signaux) a été meilleure même si l'intensité sonore reste relative quand les portes de classe sont fermées. L'utilisation d'un système intégré dans l'établissement éviterait les déplacements pour diffuser l'alerte.

Un autre exercice est envisagé en cours d'année.

- Un exercice « confinement » face aux risques majeurs sera programmé en début d'année 2019. Il prévoit un regroupement des élèves dans le réfectoire où se trouve du matériel prévu à cet effet.

8/ Articulation temps scolaire / temps périscolaire

M. Gudin présente sa nouvelle mission en tant que coordinateur du temps périscolaire.

A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des familles pour le temps périscolaire ; il assure l'accueil du public, a un rôle de transmission des problèmes rencontrés et est force de propositions auprès de la commune. M. Gudin répond aux questions posées par les RPE concernant le fonctionnement de la garderie (voir questions diverses).

9/ Remerciements

- à l'Amicale Bout'en'train pour l'ensemble de ses actions qui contribuent à soutenir les actions de l'école (loto, marché de Noël et autres manifestations à venir)
- à la Municipalité pour la disponibilité des différents agents, pour les différents travaux réalisés dans l'école pendant l'été ou depuis la rentrée.

10/ Questions diverses

1° LA GARDERIE :

Lors de la réunion de rentrée a été évoqué le fait qu'une réflexion était engagée concernant la garderie : où en est-on aujourd'hui ?

Nous avons des retours de parents :

- *par rapport aux locaux*
- *par rapport aux aménagements*
- *par rapport aux activités proposées aux enfants*
- *par rapport à l'encadrement et au rôle exact de Mr Gudin Jean-François*
- *par rapport aux taux de fréquentation et notamment l'impact de l'ouverture à 7h15*
- *par rapport à la sécurité.*

Nous aborderons donc ces différents points.

M. Gudin indique que le fonctionnement de la garderie a fait l'objet d'un audit. Pour assurer un meilleur accueil des enfants après la classe, il est envisagé d'utiliser la salle d'art (salle non utilisée sous le réfectoire) pour y regrouper notamment les enfants qui partent de la garderie après 17h30, heure moyenne à laquelle un pic de départ a été constaté.

Ainsi, les enfants partant plus tôt (avant 17h30) occuperaient les deux salles actuelles puis, une fois le nombre d'enfants réduit, les enfants de la salle d'arts seraient ramenés vers les deux salles habituelles.

Mme Claveau rappelle que le fonctionnement actuel de la garderie (occupation de deux salles « garderie 1 » et « garderie 2 » dans l'école et de la petite cour) et de l'étude (petit réfectoire) a été mis en place en raison des travaux à venir dans l'ancien centre de loisirs qui doit devenir une bibliothèque. Ce fonctionnement mobilise 1 agent affecté à l'ouverture et la fermeture de l'accès et 2 agents pour la surveillance des enfants. Concernant l'ouverture à 7h15, elle concerne principalement 5 familles. En moyenne, 75 à 100 enfants fréquentent la garderie le soir. Les difficultés constatées en ce début d'année scolaire ont fait l'objet d'une réflexion pour trouver des améliorations, comme utiliser la salle d'art.

Mme Claveau et M. Gudin précisent que cette salle pourrait permettre des activités diversifiées (jeux de société, activités de dessin, autres activités avec le matériel utilisé auparavant par les TAP).

Mme Claveau précise que cette organisation implique le recrutement de 2 agents supplémentaires, recrutement qui va être lancé le plus rapidement possible.

Les RPE trouvent que l'occupation de cette salle d'art est une bonne idée. Ils proposent que la répartition des élèves sur les différents espaces consacrés à la garderie soit faite selon une logique de thèmes d'activités plutôt que sur la base des horaires de départ.

M. Gudin répond qu'il ne sera pas question d'imposer la répartition aux enfants ; il faudra néanmoins tenir compte des déplacements entre ces différentes salles et le point de récupération des enfants qui restera fixe (salle « garderie 1 »).

Les RPE demandent également qu'il n'y ait plus de télévision, ce temps d'écran n'étant pas nécessaire aux enfants. Ils interpellent la municipalité sur la sécurité des élèves : vérifier le fonctionnement des signaux de sécurité dans les salles utilisées pour la garderie et veiller à ce que la vigilance accrue que nécessitent certains élèves ne se fasse pas au détriment de la sécurité des autres enfants.

Mme Claveau prend note de ces remarques. Les vérifications concernant les signaux de sécurité seront faites ; les agents sont informés des protocoles de sécurité. Il faudra réfléchir à la faisabilité d'exercices d'évacuation sur le temps périscolaire. Concernant le comportement des enfants, M. Gudin intervient lorsque cela est nécessaire. Les agents n'ont cependant pas de formation spécifique pour gérer toutes les attitudes ou réactions des enfants.

Mme Claveau souligne que l'aspect « provisoire » de la garderie dans l'école fait l'objet d'une réflexion au sein de la municipalité. En effet, le projet de requalification urbaine (Place René Gillet) soulève la problématique du transfert des élèves entre l'école et une garderie hors école (maison située derrière le gymnase et initialement prévue comme future garderie). Le fonctionnement actuel pourrait donc perdurer.

Les RPE sont prêts à travailler avec la commune à ce sujet.

M. Chaminant indique qu'un point sera fait lors des prochains conseils quant aux aménagements proposés pour améliorer le fonctionnement actuel de la garderie et quant aux perspectives pour la rentrée prochaine.

2° « AIDE ADMINISTRATIVE » POUR LE DIRECTEUR :

Un service civique a-t-il été redemandé cette année pour aider le directeur, notamment les jeudis et les vendredis ?

M. Chaminant répond que M. Doublet (directeur de l'école maternelle l'an passé) et lui-même ont répondu lorsqu'ils ont été informés de la mise en place d'une campagne de recrutement pour l'année scolaire 2018/2019 ; la demande a été transmise aux services de la DSDEN 87 en fin d'année scolaire (mail envoyé le 25 juin), sans que nous ne puissions mettre en avant la candidature de telle ou telle personne. Il s'agit d'une demande conjointe maternelle/élémentaire pour une personne pouvant contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire et pouvant intervenir éventuellement auprès des élèves en situation de handicap.

Pas de réponse à ce jour.

Les représentants des parents d'élèves sont prêts à refaire un courrier à l'IEN de circonscription pour appuyer cette demande.

Réponse par mail de M. Hugon, IEN :

« La circonscription n'a pas été destinataire des demandes des écoles. Ces demandes ont été directement transmises à l'IEN A. Le suivi des dossiers est donc plus complexe. Je vais faire le point.»

3° PISCINE :

Où en est la réflexion engagée l'an dernier autour des heures de piscine et autour de la formalisation du parcours des élèves en EPS ?

Côté école :

M. Chaminant indique que le projet pédagogique annuel pour la natation a été adressé à la circonscription (pas de retour particulier à ce jour) et que l'équipe pédagogique a construit une programmation annuelle EPS pour chaque cycle. Ce document sera transmis à M. Hugon, IEN de la circonscription.

Réponse par mail de M. Hugon, IEN :

« Nous restons sur ce qui a été acté lors du dernier conseil d'école. J'attends donc de recevoir le document de l'équipe pédagogique. »

M. Billy, en sa qualité de chef de bassin, indique que les nombreux accidents de baignade et les reportages de cet été ont alerté les pouvoirs publics et la population dans son ensemble sur la nécessité d'une fréquentation régulière des bassins en milieu scolaire pour permettre aux enfants d'apprendre à nager. Il travaille avec ses collègues et la municipalité pour que cela reste une priorité locale ; il fait état du partenariat entre les MNS qui ont la vision technique de la nage et les enseignants qui assument la continuité pédagogique du projet natation.

4° POINT SUR LES TRAVAUX :

* les jeux à l'extérieur de l'école (dans le parc,...)

* le parking

* le futur centre multimédia

* les jeux pour la cour de récréation

Mme Claveau donne les informations suivantes :

*Le city stade (construit en lieu et place du plateau) est désormais accessible ; un arrêté municipal en précise les modalités d'utilisation. Il est réservé aux écoles sur le temps scolaire, une réunion a eu lieu pour organiser la répartition des créneaux entre les différents établissements scolaires.

*A la fin des travaux de requalification urbaine de la Place René Gillet, les jeux du parc seront déplacés sur l'esplanade de l'école de musique.

*Le nouveau parking côté mairie sera opérationnel au retour des vacances de printemps. Accès et circulation seront réglementés.

*Les travaux de la future bibliothèque vont bientôt démarrer et devraient durer 6 mois ; la nouvelle bibliothèque s'installera dans l'ancien centre de loisirs. Continuité de fonctionnement oblige, l'espace bibliothèque demeurera accessible.

*De nouveaux tracés ont été réalisés dans la cour (marelle dans la petite cour et cible dans la grande cour).

M. Chaminant précise à son tour que de l'école a investi dans du matériel pour diversifier les jeux dans la cour. Une réflexion sera également organisée en conseil des élèves de l'école, avant la fin de l'année 2018.

Les RPE reviennent sur la possibilité pour les enfants d'accéder, sur le temps de cantine, à une salle l'hiver (quand il fait très froid) ou l'été (quand il fait très chaud). Mme Claveau entend cette proposition mais rappelle que cela requiert un agent supplémentaire qui n'est pas prévu à l'heure actuelle.

5 ° FETE DES ECOLES 2019 :

Avec le retour des heures de musique effectuées par Mme Chaulet Siyka, pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire, est-il prévu (envisageable ?) d'organiser un spectacle avec les enfants, lors de la fête des écoles de juin 2019 ?

Les interventions de Mme Chaulet sont effectivement réparties entre la maternelle et l'élémentaire, mais avec un volume horaire global moindre qu'il y a quelques années, lorsque ces interventions donnaient lieu à un « spectacle ».

M. Chaminant indique qu'un « spectacle » dans une dimension artistique élaborée n'est pas envisagée à l'heure actuelle et soulèverait plusieurs problématiques d'organisation : où ?, à quel moment ?

Une présentation de chansons ou de danses demeure cependant envisageable, dans le prolongement naturel des interventions de Mme Chaulet.

Cela fera l'objet d'une réflexion de l'équipe enseignante dans les mois à venir, dans le cadre de la préparation de la fête des écoles 2019.

6 ° VISITE MEDICALE :

Une visite médicale est-elle prévue à l'école élémentaire ? Il y avait une visite obligatoire en CP, pourquoi elle n'existe plus ?

Dans la pratique, cette visite médicale n'a plus lieu à l'école élémentaire (à Aixe et ailleurs a priori) depuis quelques années. Les enfants de la maternelle bénéficient d'une visite de la PMI (Protection Maternelle Infantile) qui est un service géré par le Conseil Départemental. Un examen médical est également obligatoire dans la 6ème année de l'enfant ; il est réalisé par la médecine scolaire, au cours de l'année de GS de maternelle généralement.

Le médecin scolaire intervient ponctuellement à l'élémentaire dans le cadre des dossiers PAI, PAP ou PPS (voir partie 4c) qui nécessitent un avis ou un bilan médical.

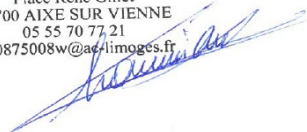
Mme Moreau, médecin scolaire, sollicitée par M. Chaminant, apporte la précision suivante : « à l'élémentaire, l'infirmière scolaire peut organiser des visites. » Elle transmet cette demande à l'infirmière de notre secteur scolaire.

Fin de la séance 21h50

Fait à Aixe sur Vienne, le 19/11/2018

M. CHAMINANT
Directeur de l'école
Président du conseil d'école

Ecole Elémentaire ROBERT DOISNEAU
Place René Gillet
87700 AIXE SUR VIENNE
05 55 70 77 21
ce.0875008w@ac4imoges.fr



Mme EBURDERIE
Enseignante
Secrétaire de séance